

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et populaire

*Ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
Université Mohamed Boudiaf M'sila*



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة محمد بوضياف – المسيلة

Polycopié de cours
Matière : Gestion de l'espace public
Destiné pour la 2ème Année Master (Management des villes), S3

Présenté par le docteur Hadji Abdelkader
Année académique 2020/2021

Table des matières

Préface:.....	6
Objectifs du cours :.....	6
<u>chapitre I : Généralités sur Les espaces publics</u>	
Généralités :.....	6
Les espaces publics :	6
Les espaces publics : concepts et définitions :.....	7
<u>chapitre II : evolution conceptuelle du concept</u>	
Genèse et histoires des espaces publics :.....	8
Dans la ville antique romaine	8
Dans la ville médiévale :	8
Dans la ville musulmane :	9
Dans la ville de renaissance :.....	9
Dans la ville industrielle :.....	9
Dans la ville moderne :.....	10
<u>chapitre III : débats et Approches sur les espaces publics</u>	
Les débats actuels sur les espaces publics :.....	10
- Approches d'analyse et différentes formes des espaces publics.	11
Structure urbaine et morphologie des espaces publics :.....	12
1-1-2-1)L'approche Paysagiste :	13
1-1-2-2)L'approche Structuraliste :	14
1-1-2-3)L'approche Culturaliste.....	14
1-1-2-4)L'approche moderniste (perte de la notion rue) :.....	15
<u>chapitre IV : Les différentes formes des espaces publics</u>	
2)Les différents types de la rue selon la vocation :.....	15
2-1)Les composantes physiques et visuelles de la rue :	16
2-1-1)La chaussée :.....	16
2-1-2)Les trottoirs :.....	16
2-1-3)Les façades (limites) :.....	17
3)Les exigences de la qualité physique et visuelle de la rue.....	17
3-1)-Les différents types de voies selon la fonction:.....	18
3-2)-La rue ordinaire.	18
3-4)-La ruelle:.....	19

3-5)-Le passage.....	19
3-6)-L'impasse:	19
3-7)-La rue principale:	20
3-8)- Avenues et boulevards:.....	20
3-8-1)Les avenues:	20
<u>chapitre V : Places publiques, types, dimensions</u>	
4-1) La place publique dans le monde:	21
4-2) La place publique en Algérie:	22
4-3) La place publique dans la médina Algérienne:	24
4-4)-Les types de places urbaines selon leurs géométries:	25
4-5) Place attenante	25
4-6) Place- parvis.....	25
4-7) Place-promenade.....	26
4-8) Place-cimetière.....	26
4-9) Place fermée.....	26
4-10) Place ouverte.....	26
4-11) Place-rond-point.....	27
4-12) Place-carrefour.....	27
4-13) Les systèmes places	28
5)- Caractéristiques physiques et visuelles de la place publique:	28
5-1)-Place régulière	28
5-2)-Place organique.....	28
5-3)-Place résiduelle	28
5-4)-Place circulaire	28
5-5)-Place fermée	29
5-6)-Place ouverte.....	29
5-7)-Place repère.....	29
Dimensions.....	29
Proportions et forme générale	29
Ouverture ou fermeture.....	29
L'enveloppe	29
Le rapport avec les monuments publics.....	30
Le centre	30

Le sol	30
Les plantations	30
La place perçue	30
6)-Rôle et fonction de la place publique.....	31
7)-La placette.	31
8)-Le square.....	32
9)-L' espaces vert.	33
10)-Les jardins.	34
10-1)-Le jardins public.	34
10-2)-Le jardins thématique	35
10-3)-Les espaces extérieurs des grands ensembles.....	35

[chapitre VI : acteurs et pratiques sociales des espaces publics](#)

1- Les acteurs des espaces publics :	35
2- Les pratiques sociales des espaces publics (flânerie et de festività).	35
2-1- Les pratiques quotidiennes de déplacements(piétons et véhicules) :.....	36
2-4-Les pratiques exceptionnelles.	36
2-5 -Les pratiques de communication	36

[chapitre VII : La gestion des espaces publics](#)

3) La gestion des espaces publics:.....	36
3-1)La gestion d'espaces publics dans la politique urbaine en Algérie:	37
3-2) les espaces publics dans la réglementation urbaine:	37
3-3) Identification d'espaces publics dans les quartiers:	37
3-4) Les obligations du maitre d'ouvrage et du maitre d'œuvre:	38
3-5) Les travaux de mise en œuvre des espaces publics:	39
3-6) Le certificat de viabilisation:	39
3-7)Le mode de financement des travaux de mise en œuvre des espaces publics	39
3-8) L'antériorité de mise en œuvre des espaces publics:	39
4) Les espaces publics entre aspect théorique et aspect pratique:	40
4-1) Les responsabilités de l'acteur public:	40
4-2) Les termes inhérents d'espaces publics :.....	40
4-2-1)La dégradation des espaces publics:	41
4-2-2) L'entretien des espaces publics :	41

chapitre VIII : Les pratiques spatiales des espaces publics

5- Les pratiques des espaces publics	41
5-1) Les pratiques spatiales des espaces publics :	41
5-1-1) La toponymie de la notion « pratique spatiale :.....	41
5-1-2) Les différents types de pratiques des espaces publics:	42
5-1-3) Le rôle de la vocation commerciale dans la structure de la rue:.....	42
5-1-4) L'impact de l'activité commerciale intense et diversifié sur les pratiques spatiales des espaces publics :	43
CONCLUSION.....	44
Bibliographie:.....	45

Préface:

À partir du canevas et selon le contenu du module dans un seul semestre et le cursus de l'étudiant en 2ème année master « Management des villes, S3 », et pour répondre aux objectifs de ce travail, qui se résument comme suit :

Compréhension des dimensions de l'espace public (spatio – fonctionnelle, socioculturelle et économique).

Identification des composantes de l'espace public et ces problèmes ; des différents problèmes ; gestion des publics, les acteurs dans l'espace public

Ce cours vise à initier aux étudiants de comprendre l'évolution sémantique du concept de l'espace public d'une façon factuelle et perceptive.

Les travaux dirigés (TD) s'effectuent à travers l'exploration de l'une des approches adéquate à l'analyse de ce types d'espace des espaces telle que l'approche systémique qui est une approche globalisante et qui sera appliqué sur un cas d'étude (travail individuel, binôme ou trinôme selon le cas).

Objectifs du cours :

L'étude de ce module permette aux étudiants de comprendre et appréhender les espaces publics et leurs caractéristiques en tant que formes urbaines de la ville qui constituent un système spatial urbain complexe. A ce titre, il est évident que l'analyse systémique permette de comprendre l'ensemble des processus qui sont en interaction à savoir (contexte urbain, contexte historique, appropriations, usages, fonctions et perception.

Généralités :

Les espaces publics :

Ce sont des composants fondamentaux de la forme urbaine de la ville et constituent un système spatial urbain complexe. A ce titre, la lecture attentive de l'historique de ces espaces nous a montré qu'ils étaient le support par excellence de pratiques sociales et spatiales multiples et représentent pour toujours des enjeux pour les gestionnaires de la ville. L'état actuel, le conflit d'usage qui s'exercent dans ces espaces et leurs l'accaparement à des fins illégales sous forme d'étalement excessif, ne cesse de les fragmenter et les réduire à un « couloir » très étroit étouffant, encombré par des activités envahissantes, face à cet état de fait comment remédier à ces problèmes afin d'assurer un minimum de confort visuel et sensoriel aux usagers ?

Les espaces publics : concepts et définitions :

Les espaces publics ont pris vraiment leurs formes au Moyen Age. A l'époque Antique, il s'agissait plutôt des espaces qu'on peut observer aujourd'hui dans les centres villes, à travers les vestiges de ces rues médiévales, ses places et placettes qui ont été un lieu de vie, occupé par le commerce et l'artisanat participaient à son animation. On doit souligner que les espaces publics, étaient pour toujours la structure fondamentale, et le filtre de lecture de toutes les villes.

Ils sont la forme la plus lisible des espaces urbains, même si les séquences temporelles successives de leur mise en place donnent aujourd'hui des paysages complexes et parfois juxtaposés. L'unité des espaces publics est née de sa longue histoire, des rythmes de vie et des pratiques si dissemblables dont ils ont été le champ. Ces espaces bâtis (rues, ruelles, places ou placettes) ont été construits au cours du temps. Ils permettent de connaître les principales étapes de l'histoire urbaines. En urbanisme contemporain, le terme **espaces publics** est aussi utilisé sous plusieurs angles, esthétiques, culturels, techniques et de gestion. Comme il s'oppose par définition aux espaces privés. En philosophie, **il est défini en premier lieu par Kant**, et puis défini plus précisément par (*Annah, Arendt*) dans son œuvre intitulé **condition de l'homme moderne (1958)** et dans l'œuvre intitulé **la crise de la culture (1961)**. L'usage de ce concept a toutefois rapidement été évincé par le grand engouement qu'a connu son acception dans les sciences humaines et sociales

Le concept d'espaces publics est récent, il est très utilisé en sciences humaines et sociales. En sciences sociales, dès les années 1960, son évolution a pris deux sens. Le premier a pour fondateur. *J. Habermas (1978) dans sa thèse intitulé l'espace public : archéologie de la publicité comme dimension de la société bourgeoise*. Il définit l'espace public comme un débat à l'intérieur d'une collectivité, d'une société, ou entre l'une et l'autre. Le processus au cours duquel le public constitue d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'état.

Le développement de l'urbanisation et l'évolution des espaces public ont fait de cette définition objet d'une critique par plusieurs historiens tel que le passage de **Arlette Farge (1979)** dans son livre intitulé: **vivre la rue au 18eme siècle**, où l'auteur plaide que les espaces publics ne sont pas seulement constitués par une bourgeoisie ou des élites sociales cultivées mais aussi par la grande masse de la population.

Le deuxième sens, revendiqué par les urbanistes, affirme qu'il est matériel, et défini comme tout espace extérieur non bâti, qui peut prendre plusieurs formes géométriques et avoir des limites, donc **il est le vide mis en valeur par le plein**. En effet, les espaces publics

étaient au centre des préoccupations et des réflexions d'acteurs multiples, suite à l'ambiguïté de leur statut juridique qui est relégué à un statut d'espace extérieur résiduel dans l'idiologie du mouvement moderne, et au vocabulaire non communes urbanistes (*Serda, Lynch et Camillo Site*).

Genèse et histoires des espaces publics :

Le concept d'espaces publics, est récent, il était au centre des préoccupations et des réflexions d'acteurs multiples, suite à l'ambiguïté de son statut juridique, qu'est relégué à un statut d'espace extérieur résiduel dans l'idiologie du mouvement moderne, et au vocabulaire non commun des urbanistes (*Cerda, 1815,1876*),(*Lynch,1941,1984*) et (*Camillo Sitte,1843,1903*).

Au cœur de ce débat, les espaces publics étaient le facteur de jugement le plus important dans l'échec ou la réussite de toute forme d'urbanisation, et constituent la vitrine de la ville par excellence, ils sont le support de pratiques multiples.

Dans l'antiquité grecque (fin du Ve siècle av. J.-C) : trois lieux déterminaient culturellement la ville : L'acropole (lieu divin), Le théâtre (lieu de réflexion ou de décision), enfin, L'agora, première forme des espaces publics, concentrant les activités religieuses, commerciales et administratives, (lieu de raison et de communication). Parmi les agoras les plus connues, on peut citer celle de Millet qui était un endroit vaste, ouvert sur la ville et bordé par les bâtiments publics de pratiques multiples.

Dans la ville antique romaine, monarchie Romaine 753 av J.-C.

Le terme espaces publics est incarné par le Forum, qui est considéré comme élément fondamentale et ordonnateur de la cité. Il est dans sa forme la tradition de l'Agora. Situé au milieu de la cité où convergent les grands axes structurants. Il est entouré par une série de bâtiments publics. Ses dimensions sont importantes (superficie de plus de 8 hectares). Il continue, à l'époque, d'assurer des fonctions analogues à celle de l'Agora, comme lieu d'expression sociale et politique. Le plan de la ville est caractérisé par des rues étroites, sans alignement et désordre dans les îlots.

Dans la ville médiévale :

Moyen âge de la fin du Ve siècle jusqu'à la fin XVe siècle l'importance de l'espace public est restée évidente à travers son organisation qui est fortement liée aux usages multiples et variés. Chaque édifice public est doté d'une place publique, la place du marché, de l'église du palais royal. La ville est insérée dans ses remparts, son plan est relativement régulier et se rapproche de celui de l'antiquité. Les rues médiévales sont généralement

sinueuses, irrégulières et reflètent les vicissitudes de l'histoire. Elles sont étroites, dépourvues de trottoirs, traversés par un caniveau centrale. Le pied de la maison est protégé de grosse borne en pierre. L'ouverture des échoppes ou atelier sur la rue font de celle-ci l'espace public par excellence. « Les miniatures du XVème siècle, notamment, nous en ont conservé l'image. La vie urbaine se passe dans la rue, espace de communication des contrats sociaux », (J. Hillarie, la rue Saint-Antoine, Paris 1970).

Dans la ville musulmane :

Le model mecquois et la médina mounouara – l'an 600 l'organisation hiérarchisée se manifeste à travers l'espace public, qui assure la séparation graduelle allant du plus public au domaine le plus privé : public (rue), semi public (ruelle), semi privé (impasse). Ces espaces sont insérés dans un système d'organisation généralement radioconcentrique, fondé sur la séparation entre la fonction commerciale et culturelle qui occupent souvent le centre, et la fonction résiduelle située sur la périphérie, la ville de Samarkand est l'exemple le plus explicite. La médina (ville arabe EX Kairaouan, Bagdad, la Mecque).

Dans la ville de renaissance :

Les espaces publics sont vraiment placés au centre de son organisation. Dans la période du XVIIe et la fin XVe siècle en Italie et puis en France. Ces espaces ont été traités comme un objet d'art dans leurs formes et dans leurs architectures, avait pour but de mettre en valeur les édifices publics tels que théâtre, palais et constructions monumentales et symboliques, la place de Michel Ange est l'exemple le plus édifiant.

Une ville comme Ferrare, en Italie, souvent considérée comme la première ville européenne moderne, présentait ainsi des rues droites et des angles droits, mais intégrées dans des blocs de constructions asymétriques liés à la dynamique et à l'histoire ancienne de la cité.

Dans la ville industrielle :

(Une ville entièrement née de l'activité industrielle et perte de la notion espaces publics) pour adopter la ville aux conditions de l'ère industrielle et résoudre le problème d'hygiène, le préfet Haussmann, a fait des transformations globales de grandes envergures sur la ville de Paris, ce plan avait traité l'ensemble de l'espace parisien comme une totalité, et servait comme œuvre modèle à l'Europe entière. Mais avec la révolution industrielle en 1760 qu'est marqué par l'envahissement des espaces publics par les nouveaux modes de transport, avait participé à l'exclusion des piétons, et en parallèle au déclin de ces espaces.

Dans la ville moderne :

La doctrine de l'urbanisme progressiste fut élaborée lors des (C.I.A.M), la charte d'Athènes définissait les critères de la ville moderne, (Travail, habitat, loisir...etc.). A partir des années 1960, les échecs de l'urbanisme moderne du mouvement moderne joints aux analyses d'un courant critique de la sociologie urbaine, depuis les travaux de D.Riesman, R. Gutman, J. Jacob publié dans le livre « the death of American cities » attirent systématiquement la réflexion sur le rôle des espace publics dans la vie citadine et corrige à la fois les erreurs commises durant les années cinquante.

Les débats actuels sur les espaces publics :

Au cours de ce débat, les espaces publics ont été le facteur de jugement le plus important dans l'échec ou la réussite de toute forme d'urbanisation, et constitue par excellence la vitrine de la ville, et l'espace citadin support de pratiques de multiples. C'est vers les années 1920-1930 que l'espace public est ensuite devenue l'objet de nouvelles réflexions urbanistiques très influencées par l'œuvre de Le Corbusier dont les principes sont contenus dans la Charte d'Athènes afin de libérer la ville de ses contraintes.

C'est plus tard, en 1970, qu'on a commencé à s'interroger sur la notion d'espace public dans les milieux urbanistiques. Alors que l'on tente de réintroduire des espaces à caractère public dans les grands ensembles ou réaménager ceux dans les centres villes pour un meilleur partage entre les différentes pratiques de ces espaces.

Depuis les années 60, son évolution a pris deux sens. **Le premier sens** était beaucoup plus métaphorique (مجازي) a pour fondateur. **J. Habermas (1978)** dans sa thèse intitulée *l'espace public : archéologie de la publicité comme dimension de la société bourgeoise*. Il définit l'espace public comme « *un débat à l'intérieur d'une collectivité, d'une société, ou entre l'une et l'autre* ». Le processus au cours duquel le public constitue d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère ou la critique s'exerce contre le pouvoir de l'état »

Selon **Thierry Paquot**, « *l'espace public est singulier dont le pluriel- les espaces publics- ne lui correspond pas. En effet, l'espace public est non seulement le lieu du débat politique, mais aussi une pratique démocratique, une forme de communication; les espaces publics, quand à eux, désignent les endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Se sont (rues, ruelles, boulevards, jardins, parcs;....) »*

Le deuxième sens est matériel, revendiqué par les urbanistes, affirme que l'espace public est matériel, et définit comme tout espace extérieur non bâti, qui peut prendre plusieurs formes géométriques et avoir des limites, « ***donc il est le vide mis en valeur par le plein. Il implique un territoire concret qui se situe dans une collectivité urbaine ou non*** ».

C'est à partir des années 1970 que s'opère un glissement sémantique, le terme étant de plus en plus employé comme une catégorie de lecture de la ville.

En urbanisme: les espaces publics sont des lieux ouverts à la circulation qui se fait sans entraves, ils sont composés de: squares, parcs, jardins, places, placettes, des rues et, ruelles, impasses et tout types de passage (Thiery Paquot 2005).

En science politique: il est la sphère de tout type de décision et d'action (Habermas, 1993).

En droit religieux et civil: des espaces de paix et la cohésion sociale loi Française du 09 décembre 1905. Ils sont aussi les droits et les biens meubles et immeubles, qui servent à l'usage de tous selon loi Algérienne domaniale n° 90-30 Du 1ER Décembre 1990. Selon l'article (12).

En littérature: le concept s'affirme avec force dans la production littéraire du début du XVIIIe siècle.

En Philosophie: l'espace public comme espace d'émergence de raison (Emmanuel Kant).

En psychosociologie: se focalise sur la problématique de la relation homme-environnement (Kevin Lynch, 1969) .

En géographie des villes : se sont le vide mis en valeur par le plein ce qui concorde avec l'approche dimensionnelle ou spatiale dont l'adepte est le géographe (Jacques Lévy, 1993).

Dans la réglementation urbaine : la loi Algérienne n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Article (31) se sont des espaces libres. Cette définition n'est pas explicite et peut aboutir à toute forme d'interprétation très préjudiciable.

- Approches d'analyse et différentes formes des espaces publics.

Selon Aldo Aymonino «Les espaces publics contemporains se sont des espaces architecturaux volume zéro ou à cubage zéro » cette architecture non volumétrique qui correspond à la surface planimétrique, voies aires de jeux, places et placette,.....) et qui peut avoir une typologie et une logique évolutive de disposition dans la trame urbaine :

Typologies des voies ; surfaces, dimensions, largeurs, fonctions (primaire, secondaire et tertiaire....) et vocation (commençantes, passante, de desserte,....).

La même étude se fait pour les autres espaces publics à savoir les places, les placettes, les squares et les jardins.

Pour déterminer le type qui l'élément omniprésent pour chacun de ces espaces publics.

Il faut déterminer en premier lieu (le type). Et faire l'étude morphologique qui consiste à étudier la forme de ses espaces et la logique de leur évolution.

Structure urbaine et morphologie des espaces publics :

Comme structure, il détermine le développement naturel ou l'existence de la ville. D'après le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, les espaces publics se sont formés par une propriété et une affectation d'usage, dont deux notions se dégagent, l'une relative aux droits, et l'autre liée aux usages relatifs au comportement. Son évolution est décrite dans l'histoire des établissements humains, selon Camillo Sitte dans son livre «l'art de bâtir les villes » (1889) la ville se construit par le bâti (le plein), et le vide est secondaire et surtout fonctionnel, même si ces dimensions ont changé.

1) Les différentes formes des espaces publics et leurs aspects morphologiques et fonctionnels.

1-1)-Les rues urbaines, avenues et boulevards.

C'est « l'ensemble des voies et des espaces libres permettant la circulation des véhicules et des piétons, incluant les aires de stationnement des véhicules ». Bernard Gauthiez (2003).

1-1-1)-La genèse de la rue urbaine.

La rue est un élément essentiel de toutes les cultures urbaines, depuis l'antiquité, elle y présente des aspects et y joue des rôles différents.

Dans le monde occidental, son évolution morphologique est fonctionnelle, elle a suivi celle des sociétés et des techniques.

En Amérique, et au début du 19^{ème} siècle, la standardisation du bâtiment a participé dans la constitution des villes en bâtiments dispersés et sur de grands espaces libres. Les grands tracés ont remplacé les rues.

La deuxième partie du XIX^{ème} siècle voit s'hypertrophier la fonction circulatoire de la rue. En France, ce nouveau rôle est illustré par l'œuvre de Haussmann, qui sert de modèle à l'Europe entière, mais la réflexion sur la ville restée contingente et partielle jusqu'au XX^{ème} siècle. C'est la période de croissance démographique importante à travers le monde, et de

mutation économique de la ville marchande à une ville industrielle, caractérisé par l'échec de l'architecture autonome à travers ses grands ensembles, et la désagrégation de l'espace-rue par la simple utilisation de la voiture. Cette situation place la rue dans une problématique nouvelle.

Dès les années 1920, le Corbusier a rejeté les rues pleines de bruit en créant son œuvre (la ville radieuse, Paris, 1933) qui veut remplacer la rue. Dès lors inscrite au cœur du débat sur l'urbanisme, la suppression de la « rue corridor », devenue symbole d'archaïsme, souvent même de danger moral et social. Cette situation préconisée par la doctrine du CIAM est restée jusqu'à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, ou les pamphlets du poste modernisme militant au nom d'un éternel urbain, à travers les travaux de (R. Krier)⁽¹⁾.

C'est dans ces circonstances que les espaces publics, entre autre la rue, ont tiré l'attention, et que le retour à la rue semble, en partie, acquis, et l'intérêt à ce type d'espace est réellement commencé.

1-1-2) Les approches relatives à l'identification de la rue urbaine :

1-1-2-1) L'approche Paysagiste :

Cette approche se base sur les aspects de qualités de la rue, aussi bien physique que sensorielles, car elle définit, comme espace de configuration formelle et spatiale. Les composantes physiques et visuelles de cet espace (chaussées, trottoirs, façades, enseignes et vitrines) constituent la bonne part de son paysage.

Anne-Marie ARNAUNE, a définit la rue comme étant *« l'essence même de la ville. Il n'y a ni rue sans ville, ni ville sans rue. Elle est la structure fondamentale de la ville, elle est la forme la plus visible, la plus lisible, des espaces urbains, même si les séquences temporelles successives de sa mise en place et de sa mise en œuvre, donnent aujourd'hui des paysages complexes et parfois juxtaposés »*⁽¹⁾

Les adeptes de cette approche jugent que le confort visuel de la rue est relatif aux qualités physiques constituant le paysage de cet espace.

La recherche de l'appréciation des paysages urbains, était toujours présente, dans les travaux de Kevin Lynch (1982)⁽²⁾, sur l'imagibilité qui avaient pour objectif, la qualité physique de l'espace urbain, et sa perception par l'utilisateur. Et dans les travaux de P. Panerai

⁽¹⁾ R. Krier, l'espace de la ville, 1975: in Pierre Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, P.U.F Paris, Page 706.

⁽¹⁾ Anne-Marie ARNAUNE. la rue: forme et usage: www.google.com / tiré le: 8/11/2012.

⁽²⁾ Kevin Lynch, l'image de la cité, Bordas, Paris. 1976. Pages 53,54, 100,...,1003.

(1980)⁽³⁾ la qualité physique de l'espace urbain, et sa perception par l'utilisateur. À travers les analyses séquentielles des parcours.

C'est dans cette optique que le visuel de l'espace public, entre autres, l'espace-rue est devenu un champ de réflexion sur le paysage urbain de cet espace.

1-1-2-2) L'approche Structuraliste :

Les adeptes de cette approche avaient pour but de mettre l'accent sur la rue en revalorisant les rues traditionnelles, tout en agissant sur l'aspect spatial de la rue, et parmi ces leaders, les frères Krier qui avaient pour objectif de revaloriser l'espace-rue comme élément d'insertion et de continuité spatiale des quartiers de la ville, en prenant comme source d'inspiration la ville traditionnelle.

On cite aussi l'urbaniste Candilis qui avait proposé un type de rue qui s'appelle selon lui « la rue solidaire » ou « le passage et la courbe », qu'est considéré pour la ville comme élément de structure urbaine.

Cette approche a été la première réflexion révélatrice d'une notion d'espace doux, caractérisé par les ambiances, qu'est la rue traditionnelle.

1-1-2-3) L'approche Culturaliste

Cette approche apporte, en revanche, une contribution plus substantielle à l'élaboration de la notion d'espace-rue. D'abord avec les analyses morphologiques de Camillo Sitte (1889), en dénonçant l'indigence des motifs et la banalité des aménagements urbains modernes préalablement, Il explique comment et pourquoi les places et le système viaire des anciennes villes sont aussi bien proportionnés facilitent tant la circulation, permettent la fantaisie des irrégularités des tracés et combinent harmonieusement les monuments avec le bâti ordinaire. Comme il a condamné la régularité guidée, l'alignement des façades, le tracé rectiligne, l'obsession de la droite, la primauté de la fonction, la priorité de la circulation, tout cela, selon lui, participe à l'appauvrissement du décor urbain et du confort de la ville et de l'amenité de sa voirie.

De sa part, E. Howard avait accentué le point sur les espaces publics, entre autres, la rue, dans son projet de ville-jardin. Selon cette approche, la rue est un espace qui doit être considéré comme une œuvre d'art d'une ambiance spatiale hiérarchisée.

⁽³⁾ P. Panerai, *Eléments d'analyse urbaine*, Ed. A.A.M. Paris. 1980. P, 79.

1-1-2-4) L'approche moderniste (perte de la notion rue) :

Cette approche progressiste, codifiée par la charte d'Athènes (1933), rejette la complexité spatiale de la ville traditionnelle, l'opposition radicale de la surface

bâtie et de la surface libre composée d'équipements collectifs de plein air (parc, terrains de sport...) établit cette dernière hors de toute échelle conviviale.

Les échecs du mouvement moderne traduits par : la planification urbaine basée sur le zonage, les tours et les barres dans une approche quantitative du logement, et monofonctionnelle de l'espace-rue, poussée à l'extrême avec les règles de cette charte. L'exemple de « l'unité d'habitation » de Le Corbusier à Marseille où la rue est traduite à un simple couloir.

Dans ces circonstances, une nouvelle approche apparaisse revendiquant le retour à la rue comme espace de vie polyvalent.

Lefebvre, témoigne dans ses analyses relatives à la rue dans cette époque et cite que « *la rue consiste en des fonctions abandonnées par l'urbanisme moderne, les fonctions informatives symbolique et ludique* ». ⁽¹⁾

2) Les différents types de la rue selon la vocation :

La fonction de la rue ne s'arrête pas à la distribution des édifices ou au transit entre quartiers. Elle est le cadre d'activités commerciales, artisanales ou industrielles qui peuvent déborder, de façon variable selon les époques et les cultures, sur l'espace public libre.

Dans certaines villes, l'espace-rue était un cadre pour plusieurs pratiques spatiales de tous les jours et pour des événements majeurs : fêtes religieuses, politiques, militaires et historiques, la combinaison de ces facteurs a fait apparaître des types de rues chacune caractérisée par une vocation spéciale, comme rue commerçante, ou rue de corporation. Dans cette optique, pour ZUCHELLI ALBERTO ⁽²⁾.

« *La rue, celle qui assure l'écoulement de la circulation mécanique et piéton à moyen rayon de déplacement, ayant origine et/ou destination dans ses limites, est une rue de service qui se distingue selon sa vocation en : rue commerçante, industrielle, résidentielle et verte* ». ⁽¹⁾

La rue commerçante, selon ZECHELLI, doit avoir une aire commerçante spécifique devant les magasins, les boutiques et les grandes surfaces de commerce. Comme elle doit

⁽¹⁾ Lefebvre. la rue: forme et usage: www.google.com / tiré le: 8/11/2012.

⁽²⁾ ZUCHELLI ALBERTO, Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine, volume 2, OPU Alger, Hydra, 1983, Page 376....408.

aussi avoir des Parkings, et des aires de stationnement. Leur caractère impose de bien considérer le problème de la circulation des marchandises et des piétons aux heures de pointes, afin d'éviter leur superposition possible. A ce titre, la rue résidentielle peut avoir la même vocation, comme elle peut assurer le rôle de desserte locale.

Pierre LABORDE⁽¹⁾, différencie la rue selon plusieurs caractères : physiques, physiologiques, et fonctionnels. Ces derniers qui dépendent de leurs utilisations qui est très diverse, souvent complémentaire, parfois antagoniste : la rue de desserte assure l'accès aux maisons d'habitation ou aux constructions à usages collectif ou économique, mais la rue de commerce, est la plus spécialisée, souvent étroite et sinueuse, comme la rue du sentier à Paris et la rue d'ancienne tradition commerçante comme Oxford street à Londres. Ainsi, l'avenue des Champs Elysées de promenade qui a 70m de large et 4 Km de long, est devenue une voie commerciale par excellence. Ce qui témoigne que la largeur des rues n'était pas toujours constante.

2-1) Les composantes physiques et visuelles de la rue :

La rue, se compose de la chaussée et des deux trottoirs qui la bordent. La chaussée se distingue selon la nature de ces matériaux constitutifs, et l'épaisseur de ces couches.

2-1-1) La chaussée :

La chaussée une partie de la voie publique bordée par deux trottoirs, conçue pour la circulation.

2-1-2) Les trottoirs :

Les trottoirs représentent des espaces plus élevés que la chaussée, généralement bitumés ou dallés.

Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement « *se sont des banquettes pratiquées le long des rues pour la commodité des gens à pied, généralement séparées de la chaussée par un caniveau* »⁽¹⁾

IL faut citer aussi que « Leur physionomie, est matérialisée par leur largeur, leur mobilier (lampadaires, bancs...) et des plantations (arbres, arbustes, pelouses, fleurs...) qui quelquefois les agrémentent.

En France, la conception des premiers trottoirs qui date depuis 1782, a été le premier moyen de sortir des désordres du flux, et de protéger le piéton. Pour ces trottoirs, il fallait

⁽¹⁾ Pierre LABORDE, les espaces urbains dans le monde, Armand, Paris, 2005. Pages, 96, 97, 98.

⁽¹⁾ Pierre Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, P.U.F, Paris, Page 803.

attendre jusqu'à 1845 pour qu'une loi réglemente leur installation dans toute la France, et la répartition des coûts d'établissement entre la commune et les propriétaires des constructions délimitant la rue.

2-1-3) Les façades (limites) :

Le croisement du plan du sol de la rue quelque soit (Horizontal, en pente, convexe ou concave), avec les plans verticaux délimitant les espaces publics en leur donnant des façades, à travers lesquelles se dégagent des perspectives plus au moins lointaines. Et selon Kevin Lynch, la rue en tant qu'espace public par excellence, ne se lit, ne se vit et ne se comprend qu'en relation avec celui qui le borde, qui le précède et celui qui le suit.

3) Les exigences de la qualité physique et visuelle de la rue

Pour que la rue soit en bonne qualité, il faut que les composantes de cet espace (chaussée, trottoirs et plan sol) répondent aux exigences de qualité technique, esthétique et sécuritaire.

Sur le plan technique : la rue répond aux qualités techniques à travers sa conception qui doit être faite dans les règles de l'art, et selon les prescriptions des textes réglementaires. Sur le plan esthétique : selon Kevin Lynch, la rue « *est un environnement offert à l'homme, il doit être significatif comme il doit posséder une forte expression. Il doit avoir des agréments pour le sens perceptif* »⁽²⁾.

Sur le plan sécuritaire : la physionomie de l'espace-rue, doit émaner le confort psychologique qui implique une profonde satisfaction en matière de sensation psychologique et de facultés perceptives (Adolphe L, 1998).

L. Billid juge que « *le schéma idéal d'un espace public et de celui de n'avoir aucune fonction particulière, d'être accessible au plus grand nombre de rôles et de conduites possibles* »⁽¹⁾.

Ces espaces offrent la possibilité à ceux qui régissent la ville de les améliorer pour le mieux-être de ses usagers, leur mutation perpétuelle permet d'agir sur les comportements des usagers, à travers la combinaison de pratiques multiples qui peuvent paraître contradictoires, et de diversifier les modes de déplacement

⁽²⁾ Pierre LABORDE, les espaces urbains dans le monde, Armand, Paris, 2005, P, 97.

⁽¹⁾ L. Billid in Pierre Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, P.U.F, Paris. Page, 803 ,

A ce titre, la rue semble être exclusivement publique. Il n'en demeure pas moins qu'il est le théâtre d'une multitude de pratiques individuelles ou collectives qui empiètent sur l'espace qu'il couvre. Or cette définition se trouve

critiquée par plusieurs urbanistes, tel que Mohamed Ghomari, qui précise que «*la qualité de cet espace est très souvent remise en cause par des pratiques d'appropriation tendent à le clore et à le privatiser*»⁽²⁾.

IL est évident qu'à la lumière de ce qu'est développé précédemment, aucune définition de des espaces publics ne peut se suffire à elle-même et qu'il est difficile d'en privilégier une en particulier.

En théorie, la rue est sensé d'être mise en œuvre en fonction d'une part, d'une dimension politico-urbaine qui témoigne de l'efficacité des gestionnaires politiques, et, d'autre part, d'une dimension socio-spatiale qui lui procure les attributs d'un espace de cohésion à caractère doux, et non pas de conflits de pratiques multiples et intenses.

3-1)-Les différents types de voies selon la fonction:

Dans la ville, le terme voirie regroupe les différentes voies de circulation qui sont destinées à recevoir les différentes formes de mobilités, mécanique, piétonnière et mixte. Ces voies peuvent être classées suivant une hiérarchie fonctionnelle, à savoir:

- les voies primaires qui relient les entités urbaines ou territoriales.
- les voies secondaires se sont les pénétrantes de la ville et qui peuvent prendre la forme d'une autoroute.
- les voies tertiaires se sont les voies qui relient les centres des villes comme elles peuvent prendre la forme de desserte aux logements et aux quartiers

3-2)-La rue ordinaire.

Depuis l'antiquité, cette forme urbaine constitue l'élément premier de l'organisation des villes et de leur forme urbaine, l'étymologie du mot remonte au latin comme «ride » ou «ruga» , Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Pierre. Merlin, 2015): « la rue est une voie bordée de maisons au en partie, dans un bourg, un village ou une ville et souvent identifier par un nom, elle est constitue d'une chaussée et deux trottoirs conçue pour recevoir la circulation mécanique et piétonnière» elle serve à la fois comme disserte aux

⁽²⁾ M. Ghomari, l'espace public entre univocité et contradiction dans la ville arabo-islamique,in, Vincent Berdoulay, l'espace public à l'épreuve: régressions et émergences,MSHA France.2004.Page124.

logements et structurante pour les différents quartiers tout en s'inscrivant dans une trame viaire à l'échelle de la ville.

La discussions autour de la disparition de la rue traditionnelle remonte aux mots d'ordre de le Corbusier: « il faut briser la rue corridor ».mais en tant que lieu d'élaboration d'une civilisation, son histoire indique qu'elle était et perdure le support d'interactions, de rencontres collectives et de confrontation, selon (Augustin, 2008), cette forme urbaine, essence même de la ville constitue à la fois un lien de vie, d'histoire, de manière collective et d'énonciation et témoignait de la bonne santé des villes et de leur urbanité.

3-4)-La ruelle:

Une petite rue étroite accessible souvent par les piétons, et se retrouvent dans les quartiers médiévaux et anciens des villes, notamment en Europe et dans le monde arabo-musulman à savoir les anciens médinas, ksar et vieux quartiers traditionnels.

3-5)-Le passage.

En latin veut dire «*passus*» c'est un espace conçue pour passer d'un point à un autre, sa configuration spatiale est moins petite qu'une ruelle traversant une entité urbaine quelconque, il sert comme raccourci qui facilite et protège la circulation collective des piétons, son historique nous révèle qu'il était le lieu propice pour exercer la pratique de vente de petite marchandise surtout dans les vieux centres de médina, il est souvent couvert

3-6)-L'impasse:

Est un espace urbain semi public qui est destiné, à assurer l'accès du plus commun au plus privé, et non pas la traversée de ville d'un point à un autre. Le tissu organique et compact caractérisant l'historique de la ville musulmane est produit de maisons adjacentes qui s'imposent selon une logique de besoin de se rapprocher les groupes familiaux à des fins sociales est sécuritaires. Tout en assurant une intimité collective liée à des prescriptions religieuses aux habitants des demeures qui donnent sur cette impasse.

Dans la politique actuelle de gestion et de maîtrise de l'espace urbain, cette forme urbaine a subi une mutation physique dite au besoin d'intervenir dans le cadre d'une amélioration urbaine ou à des faits conjoncturels.

Ce caractère de maillage urbain de la ville arabo musulmane se rapproche des villes médiévales européennes, où la rue commence par les entrées principales de la ville, qui suit les ruelles des quartiers, pour aboutir enfin au cul-de-sac.

3-7)-La rue principale:

Celle qui relie les agglomérations ou les quartiers, ses dimensions sont définies suivant une grille d'équipement préparée au préalable.

3-8)- Avenues et boulevards:

3-8-1)Les avenues:

Se sont des artères sous formes d'une large voie, bordées d'arbres et de mobiliers urbains, il peut avoir de sens de circulation. Il date depuis l'âge classique, caractérisée par un grand flux de différents types de circulation à savoir, le flux mécanique, piétonnière et mixte. Comme il reçoit aussi les fêtes urbains et les défilées militaires. A titre d'exemple l'avenue des Champs-Élysées à Paris qui s'étend sur 1910 m de longueur et de 70 m de largeur.

Illustration (1): Avenue Champs-Élysées à Paris



Source: Internet: https://fr.wikipedia.org/wiki/Avenue_des_Champs-Élysées

Les boulevards: ils sont apparus au XVI^e siècle dans la terminologie des places fortifiées. Depuis le dernier tiers du XIX^e siècle boulevard est devenu synonyme d'avenue. Selon le dictionnaire Larousse, c'est une large voie de communication urbaine plantée d'arbres avec des allées piétonnières sur ses bords, comme ils peuvent avoir quatre voies de circulation ou plus.

Illustration (2):Boulevard Lefebvre 15^e arrondissement Paris



Source: Internet /https://fr.wikipedia.org/wiki/Boulevard_Lefebvre

4) Historique de la place publique.

4-1) La place publique dans le monde:

Selon le dictionnaire Larousse, la place est un large espace découvert dans une agglomération. Cette entité urbaine est définie aussi selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, ce concept, du latin, veut dire «*platea*», n. f(place publique, XII^e siècle), lieu public découvert constitué par l'ensemble d'un espace vide et des bâtiments qui l'entourent. Son importance et son rôle varient selon les cultures et les époques, et selon l'intensité de la vie publique, elle perdure durant son histoire la révélatrice d'un mode de vie urbain. La notion de la place publique a été forgée à travers son historique, ses fonctions et sa forme. A ce titre, il est évident de s'interroger sur l'historicité de cet espace public par excellence.

En Europe, l'histoire de la place urbaine est passée à travers trois périodes qui sont la période médiévale, du XI^e à la fin du XIV^e siècle. A la fin de ce dernier, des places sont apparues, dont leurs formes sont organique, adaptées aux sites, aux formes et aux vocations des villes où elles sont implantées.

Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Pierre Merlin et Françoise Choay, éd 2010)⁽¹⁾, la première forme de la place urbaine est la place médiévale qui est apparue en Italie (La piazza dellacittaitaliana). Dans les fondations romaines, ces places sont établies sur l'ancien Forum. Dans les fondations nouvelles, elles occupent une position

⁽¹⁾ Pierre Merlin et Françoise Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, 3^e éd, 2010, P.U.F, Paris. Page, 560, 561, 562.

centrale associées aux édifices prestigieux de la ville tels que palais communal ou édifice religieux.

Les places marchandes sont souvent autonomes, soit en position centrale avec une forme irrégulière imposée par les différentes pratiques collectives locales, soit en position périphérique, offrant un espace protégé et convivial adaptée au site et à la morphologie urbaine de la ville, elles sont caractérisées par l'échelle et la qualité architectural de leur cadre physique.

Certaines villes comportent un véritable système de places, communicantes ou voisines dont Ferrare, Bergame et Modène sont les exemples les plus explicites.

Ces places médiévales en d'hors de l'Italie sont rares. De la renaissance à l'ère industrielle, la place esthétique a pris naissance. A partir du XV^e siècle plusieurs places en Italie ont été conçues par des architectes Italiens suivant des traités architecturaux dont leurs formes étaient régulières. Le nombre de ce type de places programmées est augmenté au XIX^e siècle, parmi ces places, trois types sont particulières, la place royale Française d'Henri IV à Paris, la place théâtrale du style baroque d'Alexandre VII en Italie et la place résidentielle qui se trouve en Angleterre créée au XVII^e siècle.

Avec l'avènement de l'ère industrielle la vie publique s'est concentrée dans des lieux ou blocs fermés, ce qui a été constaté par Camillo Sitte en 1889 que ces places ont perdu leur sens et leur fonction originale.

En Italie ou en Espagne quelques villes ont conservé leurs places traditionnelles, certaines places urbaines ont été remplacées par des supermarchés commerciaux ou d'autres équipements. A la fin du XIX^e siècle, dans la plupart des villes françaises, les places urbaines ont subi une mutation progressive afin d'exprimer la volonté des élus locaux vers une modernité tournée vers le futur, mais cette mutation est caractérisé par des surcharges abusifs d'objets et de symboles architecturaux. Mis à part leur rôle structurant du tissu urbain de la ville et l'aération de cette dernière, la création de ces places urbaine avait pour but aussi de renforcer l'identité, l'animation et la rencontre des usagers.

4-2) La place publique en Algérie:

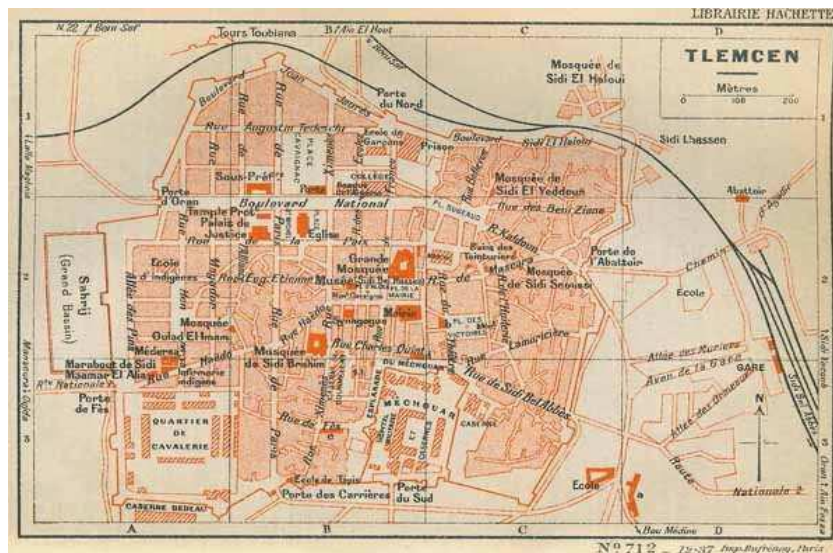
En Algérie, l'histoire des villes présente une sédimentation et une juxtaposition de déférentes formes urbaines issues d'une culture très riche, notamment dans les médinas constituant des centres urbains de la ville actuelle. Les multiples conquêtes coloniales avaient

leurs grandes empreintes sur la morphogenèse de ses villes constituant un produit hybride de plusieurs civilisations.

Après l'achèvement de la conquête ottomane au XV^e siècle, des grands complexes d'édifices religieux sont construits, pourvus d'espaces libres mais s'adressant seulement à la communauté religieuse musulmane. Pendant les époques byzantine et ottomane, la mosquée était le point de départ autour duquel s'organise le reste du tissu compact, le marché constituât aussi le seul lieu d'urbanité et de convivialité de la ville, il est l'ensemble de cours, ruelles ouvertes ou couvertes et de petits élargissements. Ce maillage traditionnel côtoie les quartiers d'habitations.

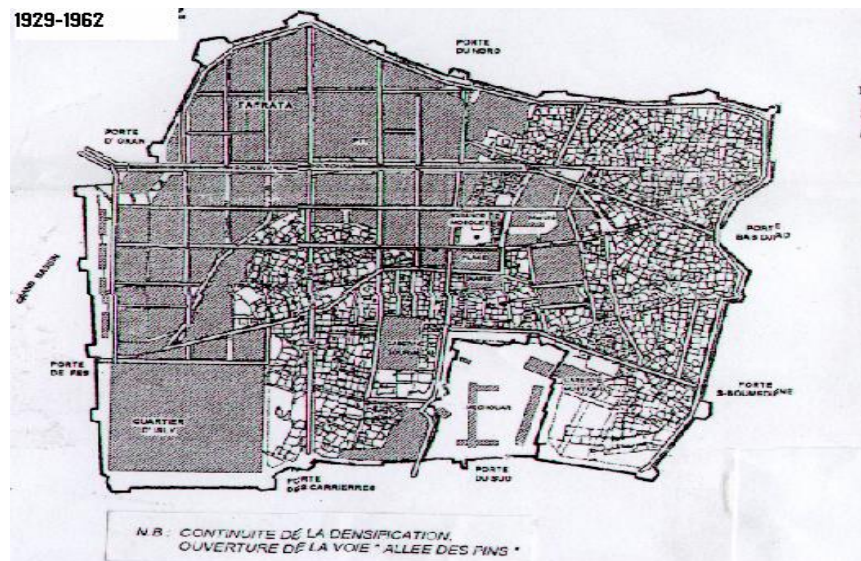
A titre d'exemple, le plan établi par les services d'urbanisme français en 1920 qui représente le noyau traditionnel de la ville de Tlemcen entouré par un rempart et densifié par les colons constituant un tissu ordonné adhérent à l'ancien tissu de la médina de Tlemcen. Ce tissu compact qui avec une trame de voirie complexe, des rues sinueuses et des planchers en saillie qui permettent l'ombrage de l'espace public extérieur, en particulier les places publiques (caractéristiques des médinas du Maghreb).

Plan d'aménagement de la médina , noyau de la ville actuelle de Tlemcen 1920.



Source: archive de l'APC de Tlemcen.

Plan de la ville de Tlemcen entre 1920 et 1962.



Source: archive de l'APC de Tlemcen.

4-3) La place publique dans la médina Algérienne:

Elle est située à côté Sud-ouest du Ksar de Ghardaia, elle perdure fréquentée d'une façon permanente par les commerçants venus de tout le territoire Algérien. Elle est le marché le plus dynamique de toute la région. Elle a été fondue vers 1884, et demeure jusqu'à nos jours l'exemple le plus explicite. L'ensemble des ruelles qui débouchent sur cette place ont une vocation commerciale vendant dans leur majorité des produits fabriqués localement se qui est le contraire de tout les marchandises étalées dans la place du marché qui sont venues de l'extérieur de la ville. En 1997, elle a subi une opération de restauration et de ravalement de façades qui l'entourent dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine architectural comme elle a compté aussi par le passé comme aire de prière. A ce titre elle perdure l'espace public par excellence de rencontre et de cohésion sociale.

Illustration (03) : Place du marché ville Ghardaia



Source: Internet /<https://ville.de/Ghardaia>. Fev, 2016.

Actuellement, elles sont le principal point de focalisation des interventions en particulier sur les grandes villes, à savoir, Alger, Oran, Constantine et Annaba.

La ville Algérienne se déploie dans de nouvelles politiques urbaines, comme l'embellissement de quelques quartiers dans la ville qui doivent être pris en considération comme projet urbain.

4-4)-Les types de places urbaines selon leurs géométries:

La typologie morphologique des places, peut être appréhendée selon le classement Hiérarchique (de la placette à l'esplanade) ou générique (place «créées» et places «spontanées», formées progressivement sans plan pré-établis). Les premières sont souvent régulières, les secondes irrégulières. Comme elles peuvent être classées selon leurs configurations géométriques: La lecture historique de ce type d'espace public nous a permis de distinguer leurs formes (P, Pinon, 1999) et leurs géométries.

Selon leurs géométries:

4-5) Place attenante: c'est la place qu'est attachée à un édifice selon une configuration type. *«Elle ne peut se concevoir en dehors de l'édifice dont elle est une extension constitutive, du fait de la complémentarité en matière d'usage»⁽¹⁾.*

4-6) Place- parvis: place adossée formant dégagement devant la façade antérieure d'un édifice important ou remarquable, elle est entièrement orientée vers l'édifice qu'elle accompagne.

⁽¹⁾Piccinato, éd, 1988,Page, 88, in Bernard Gautiez, Espace urbain: vocabulaire et morphologie, éd, patrimoine, Paris, 2003, page. 135.

4-7) Place-promenade: c'est une place où la promenade est facilitée par l'existence d'aménagement d'accompagnement, comme des bancs publics, des terrasses de cafés et des arbres.

4-8) Place-cimetière: place attenante à un lieu de culte, à l'origine à fonction principale de cimetière, il s'agit d'un espace libre d'abord consacré aux sépultures, elle était dès l'origine un lieu de foire ou de marché.

4-9) Place fermée :selon Bernard Gautiez⁽²⁾, *«elle a un cadre architectural clos de tous les cotés, sans ouverture de perspectives lointaines, elle n'est visible par le visiteur que lorsqu'il y'a pénétré».*

Illustration (04): Place fermé Paris.



Source: Internet /<https://fr.wikipedia.org/wiki/>

Le sol de ce type de places est généralement traité de façon minérale, elles se sont construites dans la période postérieure à la création des villes, ce qui est constaté les agglomérations au sud-ouest de la France.

4-10) Place ouverte: c'est une place où l'on a ménagé, dans l'ensemble des bâtiments qui la bordent, des ouvertures sur de vastes perspectives.

⁽²⁾Stubben, éd, 1907,Page, 188, in Bernard Gautiez, Espace urbain: vocabulaire et morphologie, éd, patrimoine, Paris, 2003, page. 137.

Illustration (05):Place ouverte des olympiades 13^{ème} arrondissement



Source: Internet /<https://fr.wikipedia.org/wiki/>

4-11) Place-rond-point: circulaire ou demi circulaire, ovale ou demi-ovale, ou même octogonale ou demi octogonale. Ce genre de rond-point est apparu au XvII^e siècle sur les grandes routes dans des zones rurales ou péri- urbain, ornementé par des fontaines ou sculptures publiques.

Illustration (06): Place-rond-point, à Paris.



Source: Internet /<https://fr.wikipedia.org/wiki/>

4-12) Place-carrefour: c'est une place où l'espace occupé par le croisement des voies est prédominant. Comme elle peut prendre la forme d'un nœud.

Illustration (07): Place carrefour à Paris.



Source: : Internet /<https://fr.wikipedia.org/wiki/>

4-13) Les systèmes places: selon Rémy ALLAIN⁽¹⁾, l'articulation des places entreelles est une idée ancienne. Elle peut être plus ou moins spontanée (sienne, Arras) ou planifiée pour former un ensemble urbain cohérent caractérisé par l'architecture ou la complémentarité des fonctions. C'est une des caractéristiques de l'urbanisme baroque (couple de places royales à Rennes, composition axiale des places Stanislas et de la Carrière à Nancy). Il peut aussi s'agir d'une harmonisation a posteriori autour d'un monument (Salzbourg) ou d'une connexion progressive (Mantoue) ou d'espaces articulés dans le cadre d'une vaste opération de restructuration urbaine (Charles Center à Baltimore, 1980-1995).

5)- Caractéristiques physiques et visuelles de la place publique:

Selon la forme: on peut distinguer quatre formes de places publiques

5-1)-Place régulière: caractérisée par une maille orthogonale

5-2)-Place organique: elle a une forme irrégulière qui prend aussi la forme d'un convexe.

5-3)-Place résiduelle: formée à partir de bâtiments non contigus

5-4)-Place circulaire: elle a une forme régularisée dont les limites sont courbées vers l'intérieur sous forme d'un cercle.

Selon la perception: on peut distinguer trois formes de place publique.

⁽¹⁾ Rémy ALLAIN, Morphologie urbaine, 2^e éd, 2014, Armand Colin, Paris. Page, 160.

5-5)-Place fermée: entourée par des constrictions monolithiques qui lui donnent ses limites et qui a une seule ouverture sur son extérieur.

5-6)-Place ouverte: caractérisé par sa discontinuité et sa forme régulières. Elle peut avoir plusieurs entrées qui provoquent chez l'utilisateur de différentes perceptions.

5-7)-Place repère: par son centre qui constitue un repère monumental.

Selon Rémy ALLAIN⁽¹⁾ Les facteurs de l'évolution et de la lecture de ce type d'espace sont les mêmes que ceux qui concernent la physionomie de la rue et qui peuvent être résumés comme suit:

Dimensions

Doivent être appréciés par rapport au contexte urbain ou à celui du quartier: minuscules places des villes médiévales, immenses esplanades des villes socialistes, intimité de la place Fürstenberg à Paris (25mètres x 25mètres) et immensité de place de la Concorde (240 mètres x 360 mètres).

Proportions et forme générale

Les formes de base sont toujours les mêmes, cercle, triangle, carré ou rectangle. Dans ce dernier cas, les bonnes proportions sont celles de (loi des Indes de 1573, 60 mètres x 90mètres, soit 1/3- 2/3) sont toujours considérés comme logiques. La place peut être irrégulière ou régularisée, composant ou non avec le site.

Ouverture ou fermeture

La fermeture partielle ou complète induit une plus ou moins grande intimité. Celle-ci dépend aussi de la disposition et de la visibilité des voies d'accès: masquées (accès par des arches sous les immeubles comme pour la place des Vosges à Paris) ou formant des perspectives plus ou moins nombreuses, axiales (concorde) ou non (Bastille), et dépendant de la relation au maillage des rues.

L'enveloppe

Au lieu d'être développée sur deux rives comme dans la rue, la façade urbaine de la place est fermée autour d'un vide qui devient un volume. Le rapport de proportion entre le gabarit des immeubles et les dimensions de la place est déterminant, de même que les caractères des façades urbaines (matériaux, style, modénature, habillage publicitaire). Comme pour la rue, le rythme de ses façades est cause ou conséquence du découpage parcellaire.

⁽¹⁾ Rémy ALLAIN, Morphologie urbaine, 2^e éd, 2014, Armand Colin, Paris. Page, 158.

Les effets de texture sont conditionnés par la plus ou moins grande profondeur des plans et leurs angles de vue (tableau urbain). La qualité de l'architecture et de leurs proportions de l'ensemble a valu à certaines places d'être qualifiées de «salons urbains» (place du Capitole à Rome, place Saint- Marc à Venise).

Le rapport avec les monuments publics

Les monuments publics occupent souvent le côté principale de la place. Elle est aménagée autour d'un monument par fois dégagé pour le mettre en valeur (parvis de cathédrales). Les autres parois de son enveloppe (simples ou arcades ont en général une architecture plus ostentatoire que dans les rues ordinaires.

Le centre

Il peut être vide ou occupé par un signe (statue, fontaine, bassin, colonne) qui peut focaliser la place et corriger les multiples sollicitations visuelles d'une enveloppe irrégulière ou trop ouverte.

Le sol

Il a un rôle essentiel dans la perception de la place de par la nature des matériaux (granite, calcaire, marbre, asphalte, stabilisé), leur forme (dalles, pavés) et leur couleur. Pour certaines places ce sont de véritables compositions (place du Capitole à Toulouse). Les jeux de couleurs et de calepinage des revêtements sont de plus en plus sophistiqués (mosaïque, trames, bandes, diagonales).

Les plantations

Les places sont plantées surtout depuis le xixeme siècle. Elles prennent parfois des allures de squares (place des Vosges à Paris, 1872). Les alignements d'arbres permettent de régulariser ou d'atténuer le caractère chaotique de certaines façades urbaines (place Bellecour à Lyon, 1713) et certaines opérations d'urbanisme (parkings souterrains) impliquant l'abatage des arbres ont fait prendre à certaines places leurs Harmonie.

La place perçue

Comme pour la rue, la lecture de la place dépend du point d'observation et d'un parcours visuel et physique. Elle se découvre comme une pièce intérieure d'un bâtiment. Bien que tous les éléments énumérés y participent, sa perception est soumise aux règles de l'analyse paysagère, aux filtres perceptifs de chacun et aux conditions de l'observation. Comme pour la rue, sa lecture n'est donc jamais épuisée.

6)-Rôle et fonction de la place publique.

La place publique est une forme urbaine totale, c'est un espace public souvent entouré d'édifices qui forme son enveloppe, selon Rémy ALLAIN⁽¹⁾, *les insuffisances apparaissent dès que l'on pense à des lieux concrets: la place de la Concorde n'est construite que d'un côté et certains quartiers périphériques de grands espaces entourés de barres n'ont de places que le nom*. Contrairement à la rue, l'espace vide de la place publique est la forme urbaine la plus symbolique, elle ne va pas de soi. Lorsque l'espace est rare, le vide selon R. ALLAIN est un luxe nécessaire, la préservation d'un vide impose donc un certain volontarisme: à titre d'exemple, la préemption, l'expropriation ou l'acquisition d'un terrain pour créer une place publique nécessite des mesures pour aménager ces espaces.

Historiquement, la place avait des fonctions qui se sont fondées sur l'échange politique tel que l'agora d'Athènes ou l'échange commercial tel que les marchés ou ludique. L'ancienne coutume était de faire voir au peuple les combats de gladiateur dans ces espaces afin de créer le spectacle. Elle est entourée par des boutiques des changeurs, les balcons qui donnent sur ces places publiques sont conçus pour la collecte des impôts et la recette publique.

Le forum était souvent le théâtre de festivité qui se poursuivait jusqu'à la nuit sous la lumière des torches à l'occasion de funérailles ou de triomphes.

Comme elle était aussi le lieu lié aux commerces et aux activités judiciaires et politiques. Elle structure, embellit et aère le tissu urbain. Comme elle peut être un lieu de démonstration de force (place Rouge à Moscou) ou de révoltes et insurrections. Elle a le caractère de sociabilité et dans laquelle doit se faciliter la cohabitation pacifique des usagers, en particulier les plus vulnérables (enfants et personnes âgées).

7)-La placette.

Selon le dictionnaire Larousse, c'est une place publique de petite taille ou petite dimensions, favorisant les relations de voisinage, en Italien «*piazzetta*», petite étendue de quelques mètres carrés.

⁽¹⁾ Rémy ALLAIN, Morphologie urbaine, 2^e éd, 2014, Armand Colin, Paris. Page, 156.

Illustration (08) placette Emir Abdelkader à Alger



Source: les souvenirs de la ville d'Alger

8)-Le square.

C'est un mot anglais qui veut dire carré, ou une place de forme quadrangulaire agrémentée d'arbres et de pelouses. Selon le petit Larousse, le square signifie Petit jardin public généralement clôturé ou clos. En France, c'est un jardin public généralement peut étendue entouré d'une grille, que l'on retrouve au milieu d'une place publique. Il est conçu comme un véritable îlot destiné à offrir une alternative à l'insalubrité urbaine, il est adressé à tous comme lieu de promenade et de détente.

Dans le quartier le square est devenu actuellement un jardin public, il peut constituer une scène pour d'autres activités comme le square-galerie.

A travers le temps, la clôture grillée s'estompe et est remplacée par une haie ou une clôture d'arbre.

Illustration (09) square qui se trouve à Lille



Source: les souvenirs de la ville de Lille

9)-L' espaces vert.

Depuis la fin du xixe siècle et jusqu'à une époque récente, deux pôles théoriques ont marqué la question des espaces verts. Leurs principes connurent, d'ailleurs, de nombreuses applications, au moins partielles. Le premier pôle est celui de la cité-jardin et des variations de ce thème. La végétation y est intégrée à toutes les composantes de la ville. Le second pôle, postérieur, est celui du mouvement moderne où l'importance a été donnée à la réalisation des constructions et leurs voies de dessertes, l'espace vert, c'est tout le reste.

En 1966, la notion d'espace vert vient d'apparaître à travers le plan d'aménagement de la région Parisienne afin de répondre aux multiples besoins des citoyens.

A l'heure actuelle, les espaces verts proprement dits peuvent prendre des formes différentes et occuper des superficies et des emplacements variables selon les besoins auxquels ils répondent, leur aire d'influence et la diversité du milieu urbain avoisinant. Selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement de (P, Merlin et F, Choay, 2010)⁽¹⁾, les espaces verts peuvent être classés selon:

- la localisation (urbaine, suburbaine, rurale).
- leur statut de propriété (public, privé, privé ouvert ou public).
- le type d'utilisateur.
- la fréquentation (quotidienne, hebdomadaire, occasionnelle, etc.).

On distingue, aux différents niveaux;

- de l'unité d'habitation: les jardins privés et jardins d'immeubles (aires de jeux, aires de repos et pelouses).
- de l'unité de voisinage: les squares, places et jardins publics, plaines de jeux, terrains de sports scolaires, parcs de voisinages). Terrains de sport
- de la ville : parc urbains, parcs d'attraction, jardin botanique, jardin zoologique, équipements sportifs polyvalents.
- de la zone périurbaine: base de plein air et de loisir, forêts-promenades, terrain de campagne, parcs d'attraction.

⁽¹⁾ Pierre Merlin et Françoise Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, 3^e éd, 2010, P.U.F, Paris. Page, 322.

10)-Les jardins.

10-1)-Le jardins public.

C'est un lieu qui existait dès le moyen âge et conçu pour la promenade et l'agrément, un terrain où l'on cultive des végétaux utiles, ou d'agréments. La notion de jardin public est apparaît XIXème siècle à travers l'appellation des «champs des pauvres» institués en 1819 en Angleterre, puis en Allemagne et enfin en France, selon (P, Merlin et F, Choay, 2010)⁽¹⁾, cet espace peut être appelé jardin familial.

Dans les villes arabes, cette appellation est récente, Ils correspondent à une volonté de modernisation, ou à la construction de nouvelles villes à côté des médinas, sur le modèle haussmannien, dans un souci d'ordre, de salubrité et d'exposition de la ville. Selon (Lévy, 1926)⁽²⁾. Les jardins publics du monde arabe, trouvent leur origine en Occident, et singulièrement en France pour ces trois villes, le Caire, Rabat et Damas. Ils ont été aménagés dans les parties modernes des villes dans un souci hygiéniste, de moralité, d'aération et d'embellissement de la ville, et ils correspondent à une période de très forte influence de la France dans le monde arabe : le XIX^e siècle pour l'Égypte, le début du XX^e pour le Maroc et la Syrie.

Illustration (10) : La foule dans l'allée principale du zoo du Caire le jour de Cham el-Nessim



Source: <http://books.openedition.org/2016>

⁽¹⁾ Pierre Merlin et Françoise Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, 3^e éd, 2010, P.U.F, Paris. Page, 426

⁽²⁾ Lévy, Le jardin et la maison arabe au Maroc, <http://books.openedition.org/> Paris, 1926.

10-2)-Le jardins thématique

C'est un jardin qui se construit selon des thèmes, du Grec «theinatikos», ce concept désigne depuis quelques années, un jardin public réservé à la promenade et à l'agrément, son organisation intérieure évoque un ou plusieurs phénomènes sensoriel, social, plastique, etc....(www.arturbain.fr/arturbain/vocabulaire).

10-3)-Les espaces extérieurs des grands ensembles.

Ils sont des espaces intercalaires, sont aménagés en aires de stationnement, en espaces verts en terrains de sport⁽¹⁾, afin de valoriser le cadre de vie dans ces ensembles

1- Les acteurs des espaces publics :

Pour ce terme nous entendons l'individu ou le groupe, ou l'organisation qui initie une action et qui a des effets directs ou indirects sur son entourage et son environnement. On peut distinguer quatre types d'acteurs, les acteurs économiques, politiques professionnels et habitants (usagers et citoyens). Les espaces publics offrent la possibilité à ceux qui régissent la ville de les améliorer pour le mieux-être de ses usagers. Leur transformation permet d'agir sur les comportements de ses derniers, de favoriser la combinaison de pratiques multiples qui peuvent paraître contradictoires, et de diversifier les modes de déplacement.

Comme propriétaire de ce domaine public, la collectivité, par son représentant, et dès lors légitime pour agir sur les différentes formes de ces espaces et pour investir, réglementer, fiscaliser, contrôler, entretenir, inciter...etc.,

2- Les pratiques sociales des espaces publics (flânerie et de festivité).

Tandis qu'à la périphérie des villes, la rue et les autres formes des espaces publics sont ouverts et s'envahis par la circulation automobile ou piétonnière passante au détriment des autres usages, dans les centres de villes les espaces publics entre autre les rues ou places et placettes sont ouverts aussi à des pratiques diversifiées, selon (**PANNERI.P et al, 1980**) « *l'espace réel est celui de la pratique sociale* ». Ils partagent le même point de vue avec (**LEFEBVRE .H**) qui renvoie la pratique de l'espace à des appartenances sociales et culturelles : « *La pratique est sous tendue par des habitus ou ensemble de dispositions qui sont propres à des formes de sociabilité qui elles mêmes renvoient à des appartenances sociales, à cultures régionale* ». Ses peuvent être résumés comme suit :

⁽¹⁾ Pierre Merlin et Françoise Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, P.U.F, Paris. 1996.

2-1- Les pratiques quotidiennes de déplacements (piétons et véhicules) : se définissent comme étant des pratiques ordinaires qui se répètent quotidiennement. A titre d'exemple, le déplacement pour besoins de courses, les déplacements vers les lieux de travail, la flânerie...etc.

2-2- Les pratiques circonstancielle journalières : telles que, manifestations publics, politiques ou militaires, ou investissement des espaces publics par le public pour revendications et émeutes.

2-3- Les pratiques circonstancielle nocturnes : durant les nuits du mois de ramadhan ou les nuits chaudes de l'été, la rue devient source d'animation à travers plusieurs pratiques, à savoir l'activité commerciale, entre autres la pratique d'aller massivement aux mosquées.

2-4- Les pratiques exceptionnelles.

Ce sont des pratiques rares relatives aux événements bien précis, généralement organisés ou conviés par les pouvoirs ou les collectivités locales.

2-5 - Les pratiques de communication.

Elle est sous forme d'échange des idées, de se côtoyer de s'information et de culture. Ces pratiques sociales qui relevaient d'une culture qui se reproduit et se transmet à la faveur des rituels festifs .en assumant les comportements des usagers à travers leur maintien de cohésion sociale.

3) La gestion des espaces publics:

« La gestion des espaces publics met en scène une série de collaborations, permettant de « dessiner » une structure de pouvoir spécifique à ce domaine, cette configuration qui doit prendre en considération le poids et la position institutionnelle des acteurs, les ressources à leur disposition, et les stratégies déployées pour mener à bien les divers objectifs »⁽¹⁾.

Comme l'espace publics, est « un lieu où l'on vit »⁽²⁾, son occupation est devenue source de conflit qui nécessite une législation pour la maîtrise de sa gestion, l'exemple de traité de police de Déléme (1705,1738) pour la ville de paris, fait la synthèse de toutes les mesures et les modes d'organisation mise en place.

On y retrouve les règles de contrôle et de la gestion des conflits, le traité met en évidence, la propreté des rues, l'éclairage, la circulation, le respect des règles d'hygiène et de silence.

⁽¹⁾ (Michel Bassand ETAL, vivre et créer l'espace public, Lausanne, Paris. 2001. p115).

⁽²⁾ VIVANE Claude, Espace public et culture urbaine, Lavoisier, Paris, , 2002.p72.

3-1) La gestion d'espaces publics dans la politique urbaine en Algérie:

La gestion des espaces publics est relative à toutes les opérations effectuées par le gestionnaire, à partir des travaux de viabilisation (A.E.P, A.E.U, EP) comme 1^{ère} phase. Et le processus de sa mise en œuvre et de son entretien comme 2^{ème} phase.

les opérations administratives, techniques, et législatives, ont pour but de faire la mise en état du viabilisation du quartier et du lotissement, entre autres la mise en œuvre d'espaces publics avant toutes autorisations aux bénéficiaires de construire leurs maisons, tout en assurant le contrôle permanent de ces espaces par les services concernés, et veiller contre toutes pratiques informelles ou travaux illégaux de raccordement ou d'embellissement.

3-2) les espaces publics dans la réglementation urbaine:

L'urbanisme réglementaire français c'est promulgué depuis 1967 à travers les plans d'occupation des sols et des plans de protection des zones d'environnement protégé. Qui ne sont rendus publics qu'à partir du 1^{er} juillet 1978, mais les espaces publics n'étaient guère présents en tant que tels dans ces plans.

Si la physionomie est modelée par les règlements urbains, depuis les plus anciens (alignements, prospects, par exemple), seuls la rue et l'espace vert font l'objet de dispositions générales spécifiques dans la loi d'orientation foncière française du (30/12/1967) suivie du décret N° 69-551 du 28/05/1969.

En Algérie, la loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Article (31) relatif aux droits d'usages des sols et de construction, le plan d'occupation des sols, traite la délimitation des espaces publics, autant que espace libre en précisant les vides ainsi que leurs caractéristiques et leurs tracés.

Il faut noter que cette référence aux espaces publics n'est pas explicite et peut aboutir à toute forme d'interprétation très préjudiciable à ces espaces. Dans cette optique la qualité des espaces publics perdure l'enjeu de gestion le plus important pour la collectivité.

3-3) Identification d'espaces publics dans les quartiers:

Le rôle des espaces publics a évolué au cours des siècles bien qu'il ait toujours assuré un ensemble complexe de fonctions.

En effet «ces espaces concourent à l'identification du quartier et de la ville dans laquelle ilsexistent. Sert de point de repère, facilite la reconnaissance des pratiques du quartier et de la ville»⁽¹⁾

Dans l'urbanisme de détail, les prescriptions techniques sont édictées pour créer les espaces publics dans les lotissements mais cet aspect paraît insuffisant pour identifier les espaces en question.

Dans cette optique, et à travers les travaux de Kevin Lynch sur la perception de l'espace, il est évident que l'animation des espaces publics augmente en fonction de leur contrôle par la population, ce qui peut contribuer à déterminer l'identité de ces espaces.

A ce titre, des méthodes et des moyens doivent être formulés pour que ces espacessoient mis en œuvre dans un souci permanent d'économie, d'efficacité, de sécurité et de qualité.

3-4) Les obligations du maitre d'ouvrage et du maitre d'œuvre:

Le permis de lotir porte obligation de la réalisation par le lotisseur, des travaux de mise en état de viabilisation du lotissement par la création :

- Des réseaux de desserte et de distribution du lotissement en voirie, en eau, en assainissement, en éclairage public, en énergie et en téléphone.
- D'aires de stationnement, d'espace vert et de loisir. (Voir article 20, du décret n° 91-176 du 28 mai 1991).

L'article 09-5 du même décret cité ci-dessus précise que la demande de permis de lotir doit être accompagnée d'un programme des travaux indiquant les caractéristiques techniques des ouvrages, réseaux et aménagement à réaliser, et les conditions de leur mise en œuvre, avec une estimation de leur coût, tout en précisant le cas échéant, les tranches de réalisation et leur délais.

L'article 58 de la loi 90-29 du 1^{er} décembre 1990 précise les conditions de cession des lots et les prescriptions urbanistiques, architecturales et autres auxquelles devront satisfaire les conditions à édifier.

⁽¹⁾ Ministère de l'Urbanisme et de la construction, L'aménagement des lotissements,O.P.U, Alger, 1999. P 27.

3-5) Les travaux de mise en œuvre des espaces publics:

Se sont tous les travaux exécutés par le lotisseur pour la mise en œuvre des espaces publics, et qui sont travaux de (A.E.U, A.E.P, E.P, chaussée et trottoir, aménagement des places, placette et jardins).

3-6) Le certificat de viabilisation:

La délivrance du certificat de viabilisation, relève de la compétence du président de l'A.P.C une fois que l'exécution des travaux de viabilisation et de mise en œuvre des espaces publics par le lotisseur sont achevés dans les délais et les règles déjà prescrits, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 91-176 du 28/05/1991 (voir article 20).

Il faut noter ici que le certificat de viabilisation est une pièce maîtresse dans la publication du lotissement auprès des services de conservation foncière.

3-7) Le mode de financement des travaux de mise en œuvre des espaces publics

Suite au décret n° 90-405 du 22 décembre 1990, fixant les règles de création et d'organisation des Agences locales de gestion et de régulation foncière urbaine.

Vu l'article (09) du cahier de charges model, arrêté par le ministère de l'intérieur dans le circulaire n°56 du 16/02/1991, portant fixation des prix de vente par l'Agence foncière. A ce titre, les prix de cession et de vente, sont arrêtés sur la base du marché foncier, et des coûts de revient induites par l'exploitation de l'Agence. C'est dans ce cadre, que les prix des travaux de mise en œuvre des espaces publics, doivent être estimés au préalable (établissement d'un devis quantitatif et estimatif), et inclus dans les prix de revient du mètre carré (m²) dans la vente des lots à bâtir.

3-8) L'antériorité de mise en œuvre des espaces publics:

Pour assurer aux usagers une réelle sécurité et rendre le trajet le plus plaisant possible, il est conseillé dans les études techniques relatives aux VRD, d'exécuter les travaux de mise en œuvre de ces espaces avant toute construction de bâtiments à usage d'habitation ou industriel, exemple: la rue n'a pas uniquement un rôle de circulation mécanique, elle participe de façon importante à la perception de l'espace, et facilite la cohabitation des piétons et des voitures. A ce titre, le lotisseur est obligé à travers le permis de lotir, de concevoir les espaces publics avant toute attribution des permis de construire.

4) Les espaces publics entre aspect théorique et aspect pratique:

4-1) Les responsabilités de l'acteur public:

Les espaces publics offrent la possibilité à ceux qui régissent la ville de l'améliorer pour le mieux-être de ses usagers. Sa transformation permet d'agir sur les comportements de ses derniers, de favoriser la combinaison de pratiques multiples qui peuvent paraître contradictoires, et de diversifier les modes de déplacement.

Comme propriétaire de ce domaine public, la collectivité, par son représentant, et dès lors légitime pour agir sur l'ensemble des espaces publics, et pour investir, réglementer, fiscaliser, contrôler, entretenir, inciter...etc, les attributions et les responsabilités de l'acteur public se déclinent sur plusieurs domaines qui interfèrent les uns sur les autres, et qui révèlent de la politique urbaine d'ensemble poursuivie par la collectivité.

Les champs de ces responsabilités doivent-être précisés, et tous sont nécessairement concernés, d'une manière ou d'une autre, pour gérer les espaces publics.

4-2) Les termes inhérents d'espaces publics :

Dans ce point, on cherche à comprendre les aspects de dégradation de cet espace à travers quelques termes inhérents aux espaces publics.

La dégradation est un système dans lequel se trouvent ces espaces, sous l'effet du conflit de la circulation motorisée et la circulation piétonnière.

Le facteur prépondérant du processus de dégradation est la négligence de prendre en charge l'opération de mise en œuvre et de contrôle de ces espaces par les collectivités concernées.

Cette dégradation se manifeste à travers les situations suivantes :

Selon les pratiques spatiales : Cette dégradation peut être appréhendée comme le résultat de l'appropriation intensive et mauvaise de cet espace par les usagers, et la carence dans son aspect physique et visuel.

Selon la situation sécuritaire : «la dégradation contribue à détériorer matériellement l'environnement et participe à l'émergence d'un sentiment d'insécurité »⁽¹⁾ .

Selon la gestion : la dégradation des espaces publics peut-être le résultat de « la dégradation des conditions de gestion, de l'entretien et de la maintenance des espaces en question »⁽²⁾ .

⁽¹⁾ (Michel Bonetti, op.cit. 1988. P, 95).

4-2-1) La dégradation des espaces publics:

Dans la rue, la chaussée se compose techniquement de trois couches, de fondation, de base et de roulement. Dans l'absence d'un fonds utile, ou la volonté de réaliser les deux couches restantes (de base et de roulement), la chaussée sera constituée seulement avec une couche de fondation, cette dernière va subir une dégradation rapide, sous l'effet des précipitations, du manque de drainage et de l'usage intensif.

Pour remédier aux problèmes de conflits d'usages et de gestion, les espaces publics doivent être conçus en parallèle avec les éléments qui les entourent. La dégradation est le résultat de plusieurs facteurs à savoir :

- L'appropriation des espaces publics à travers un ensemble d'obstacles (rampes, murets, marches).
- Le stationnement des voitures sur le trottoir, sur les esplanades et sur les placettes et les places publics.
- La disposition de marchandises sur le trottoir sous forme d'étalage.

4-2-2) L'entretien des espaces publics :

L'entretien se résume dans les travaux qui visent à maintenir ces espaces dans leurs états propre et fonctionnel sans changer leurs aspects physiques ou leurs usages. Sur le plan sécuritaire « L'entretien courant est important d'une part, parce qu'il permet de maintenir certaines qualités de sécurité tel que visibilité, qu'altérée esthétique de ces espaces, d'une autre part, l'entretien est l'occasion de relever certaines anomalies tel que, obstacles ou mobiliers urbains créant des masques à la visibilité »⁽¹⁾.

5- Les pratiques des espaces publics

5-1) Les pratiques spatiales des espaces publics :

5-1-1) La toponymie de la notion « pratique spatiale :

Dans ces espaces publics urbains, la pratique spatiale a pris de l'intérêt comme mesure de transformation d'un espace urbain défini en tant que transfiguration physique en un espace investi, qualifié, produit et nommé, dans la plus part du cas, toutes ces actions aboutissent à un type d'appropriation de ces espaces qui peut prendre la forme d'une pratique spatiale.

Dans cette optique, les rues héritées des villes anciennes gardent une polyvalence des activités et une richesse des pratiques spatiales qui leur sont liées, ce qu'était à l'origine de

⁽²⁾ (M. Ouled Hocine, revue construire. Ed .Univ, Alger. 1987. P, 4).

⁽¹⁾ T. Brenac, livre sécurité des routes et des rues, Edition : la voisier, Paris, 1992, P, 362.

l'intérêt accordé à cet espace, en permettant à ce type de pratique de survivre, ce qui est disparue dans les rues des projets urbains de l'urbanisme moderne.

La réflexion sur la rue commerçante comme outil urbanistique pertinent pour la promotion des modes doux, est d'actualité, en rejetant tout type de conflit entre pratique passante, piétonnière ou motorisé, et pratique spatiale d'appropriation sous forme d'étalage de l'activité commerciale sur l'espace-rue.

5-1-2) Les différents types de pratiques des espaces publics:

Tandis qu'à la périphérie des villes, la rue est ouverte et envahie par la circulation automobile au détriment des autres usages, dans les centres de villes les rues s'ouvrent à des pratiques diversifiées qui se résume comme suit :

- Les pratiques quotidiennes de déplacements (piétons et véhicules) : se définissent comme étant des pratiques ordinaires qui se répètent quotidiennement. A titre d'exemple, le déplacement pour besoins de courses, les déplacements vers les lieux de travail, la flânerie...etc.
- Les pratiques circonstancielle journalière : telles que, manifestations publics, politiques ou militaires, ou investissement de l'espace-rue par le public pour revendications et émeutes.
- Les pratiques circonstancielle nocturnes : durant les nuits du mois de ramadhan ou les nuits chaudes de l'été, les espaces publics deviennent source d'animation à travers plusieurs pratiques, entre autres la pratique de l'activité commerciale.
- Les pratiques exceptionnelles : se sont des pratiques rares relatives aux événements bien précis, généralement organisés ou conviés par les pouvoirs ou les collectivités locales.

5-1-3) Le rôle de la vocation commerciale dans la structure de la rue:

Le rôle de l'activité commerciale est prépondérant dans la structuration des espaces à caractère public, et notamment la rue, à travers une attractivité relative à l'existence d'un appareil commercial diversifié et spécialisé.

L'importance économique de cette activité est révélée par sa définition, comme étant l'achat ou la vente des biens ou de services, d'une part, et par son organisation, qui a été depuis toujours selon des itinéraires spécifiques et accessible par tous les citoyens, d'une autre part.

Cette accessibilité est prouvée par l'existence au maximum de commerce au rez-de-chaussée des constructions, ce qui produit à l'espace-rue, un effet de cohabitation ornemental et doux entre les différentes pratiques.

En effet, cet aspect effectif est à l'origine de toute réflexion sur la rue à vocation commerciale.

5-1-4) L'impact de l'activité commerciale intense et diversifié sur les pratiques spatiales des espaces publics :

L'importance et la mise en avant d'une rue par rapport à d'autres, sont fortement liées à la diversité de l'activité commerciale, qui attire le public. Ce caractère a toujours été de manifeste, et perpétuel dans les pratiques spatiales de la rue médiévale. En effet, l'urbanisme progressiste influencé par les consignes de la charte d'Athènes et l'administration qui tient un rôle de servitude à l'égard de cet espace, ont imposé sa détérioration.

Dans plusieurs villes du monde actuel, l'étalement de l'activité commerciale intensive sur les espaces publics, comme type d'appropriation, est devenu un champ de réflexion de plusieurs chercheurs. Michel de Certeau dans son ouvrage intitulé *L'invention du quotidien*, où il s'intéresse non pas à ce qui est utilisé mais à la manière de l'utiliser, non pas aux espaces publics eux même et ses territoires mais aux multiples pratiques qu'ils accueillent conjointement. Selon lui «ce type d'appropriation sous forme d'étalage sur les espaces publics, est jugé comme pratique sauvage»⁽¹⁾.

De sa part l'architecte urbaniste Lilia MAKHLOUFI. Elle cite «le commerce informel-illicite, déstructuré et non programmé, reconnu à son caractère aléatoire, entraînant une concurrence irrégulière et déloyale entre commerçants par des pratiques frauduleuses et malhonnêtes. Les trottoirs et les chaussées sont accaparés par les étalages de marchandises et de voitures stationnées. C'est une problématique de détournement puis de réappropriation des espaces publics qui se pose, mettant en évidence une image négative de la ville pour la municipalité»⁽²⁾.

Dans cette optique, il semble que les espaces publics sont devenus un enjeu de gestion et de mise en ordre des différentes pratiques, pour la collectivité et l'ensemble des acteurs en y concernés.

⁽¹⁾ (Michel De Certeau, Etditorial, espaces publics,n°346,Urbanisme,HTML ,Pris, 2006.

⁽²⁾ Lilia MAKHLOUFI,Costantine:espaces publics et commerce informel,entre appropriation et détournement,htt//www.google.com/ tiré le 11/11/2006.

CONCLUSION

La gestion continue, et la maîtrise des conflits d'usages et des pratiques d'appropriation des espaces publics, se résument dans l'importance donnée à toutes les phases relatives à l'étude, la réalisation, la mise en œuvre et le contrôle permanent de ces espaces.

Mis à part l'étude qui doit-être conforme aux normes techniques. La gestion des espaces publics qui allie le processus de leurs mises en œuvre, et leurs différentes pratiques spatiales, est dépendante d'une réflexion globale et collective, qui sollicite la participation active de tous les acteurs urbains, car cette participation est la condition sine qu'à non de la réussite d'une telle démarche.

Pour définir les relations entre les différents acteurs concernés par la gestion des espaces publics, la promulgation et l'application des textes de lois, précisant les responsabilités et les mécanismes d'une gestion conséquente, sont indispensables. C'est dans ces conditions qu'on peut avancer aux espaces publics une telle réussite.

Bibliographie:

Aldo Aymonio et Valerio Paolo Mosco, Espaces publics contemporains, Architecture volume zéro, Skira, Gibellina, 2006.

Bernard Gauthiez, espace urbain: vocabulaire et morphologie, édition du patrimoine, Paris, 2003.

Laborde, P., Les espaces urbains dans le monde, 2^{ème} édition Armand colin, Paris. 2005.

Marcus Zepf, Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains, Presse polytechniques et universitaires romandes (PPUR), Lausanne, 2004.

MICHEL DE Sablet, des espaces urbains agréables à vivre (places, rues, squares et jardins), Moniteur, Paris 1988.

Michèle JOLE, Espaces publics et cultures urbaines, Lavoisier, Paris 2002.

MURET Jean Pierre et autres, les espaces urbains (concevoir, réaliser, gérer), Moniteur, Paris, 1987.

MICHEL DE Sablet, Des espaces urbains agréables à vivre (places, rues, squares et jardins), Moniteur, Paris, 1988.

Virgine Picon-Lefebvre, les espaces publics modernes: Situation et proposition, Le moniteur, Paris, 1977.

Communications et articles:

Feloussia, L., Le plan d'occupation des sols entre aspect physique (cadre bâti) et socioéconomique. – Cas de la ville de M'sila, ,

Mili, M. Espace vert entre enjeux et nécessité, Université de M'sila, Algérie. 2002.

Joye Dominique, HuissoudThérèse, « Images des villes, images des quartiers», in raisons et déraisons de la ville, sous la direction de Jaccoud Christophe, presses polytechniques et universitaires, Romandes, 2001.

Pinson Daniel, « L'usager de la ville» in la ville et l'urbain l'état des savoirs, édition la découverte et Syros, Paris 2000.

Pinson Daniel, «l'espace public dans la ville Méditerranéenne» Acte du colloque de Montpellier, Volume 01, édition l'Espérou, 1996.

Merlin Pierre:« la morphologie vue par les experts internationaux», morphologie urbaine et parcellaire.

(Séminaire international sur la gestion des villes, M'sila, 2006).

CHOUADRA SAÏD : L'espace public entre statut juridique et pratiques sociales.

MEBIROUK. H : La gestion et la mise en œuvre d'espaces urbains publics, une multitude d'acteurs en interaction.

Arlette Herat : L'espace public comme utopie de la ville post-moderne.

KENTACHE A. et DJEMILI A : L'espace public : domaine public, usage privé (séminaire international, villes et territoire, mutations et enjeux actuels, Sétif 2005).

KEBAILI. L, SERRADJ.M.L, les nouvelles extensions urbaines dans les grandes villes Algériennes, entre planification, réalisation et gestion, cas de la ville de Constantine.

THEMATIQUE1
MANAGEMENT DES VILLES
Intitulé de la matière d'appui thématique 2:
Gestion de l'espace public

Objectif d'apprentissage :

- Compréhension des dimensions de l'espace public (spatio-fonctionnelle, socioculturelle et économique),
- Identification des composantes de l'espace public et ses problèmes ; des différents problèmes ; gestion des espaces publics ; les acteurs dans l'espace public.

Contenu de la matière

Généralités :

- Espaces publics : concepts et définitions
- Genèse et histoire de l'espace public :

L'espace public dans -les cités antiques, -cités arabo-islamiques, -cités médiévales, -cités de la renaissance, -ville industrielle et perte de l'espace public traditionnel, -la ville moderne du 20^{ème} siècle, -espace public du 21^{ème} siècle : espace connecté et durable

-Typologie des espaces publics

Structure urbaine et morphologie des espaces publics :

- Espaces publics et structures des villes
- Voies et places : place et placette, rue, ruelle et impasse, avenue et boulevard, passage piéton et voie de circulation mécanique ...
- Espaces verts et jardins publics, aires de jeux, espaces résiduels dans le tissu urbain

Espaces publics : fabrique et fonctions

Dans la ville algérienne, typo-morphologie des espaces publics, vécu et usage, perception et appropriations des espaces publics) :

- la ville compacte (Médina)

Fonctions et principes de conceptions :

- Fonctions primaires –circulation, relation et distribution-,
- Fonctions socioéconomiques (rencontres et partages, activités culturels, dimensions économiques
- Fonctions de détente et de loisirs

Références

- Muret Jean-Pierre, Marie-Lise Sabrié, Pierre Méhaignerie et Yves-Marie Allain : '**Les Espaces urbains: concevoir, réaliser, gérer**', ed. du Moniteur, 1987
- Benevolo, L : '**l'histoire de la ville**', éditions Parenthèses, Marseille, 2004
- Krier R. : '**L'espace de la ville : théorie et pratique**', E. AAM, 1975
- Mangin D., Ph. Panerai : '**Projet urbain**', éditions Parenthèses Barzakh, Alger, 2009

- Panerai, Castex, Depaule : **‘Formes urbaines : de l’îlot à la barre’**, éditions Parenthèses Barzakh, Alger, 2009
- Lynch, K. : **‘L’image de la cité’**, E. Dunod, Poitiers, 1989
- Amireche T., **‘Approches des espaces publics urbains : cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli’**, mémoire de magister, Département d’Architecture et Urbanisme, Université Mentouri Constantine 2012.
- Clément Orillard, « **Gérer l’espace public** », *Labyrinthe* [En ligne], 29 | 2008, mis en ligne le 11 janvier 2010, consulté le 08 mai 2016. URL : <http://labyrinthe.revues.org/3453>
- Guide de conception des espaces publics communautaires**, Fascicule général –LACUB Communauté urbaine de Bordeaux, janvier 2009 : www.aurba.org/
- Les espaces publics urbains** - mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques – recommandations pour une démarche de projet – Novembre 2001
[www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr](http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/.../espaces_publics_urbains_miqcp_cle0d7412.pdf)
[/.../espaces_publics_urbains_miqcp_cle0d7412.pdf](http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/.../espaces_publics_urbains_miqcp_cle0d7412.pdf)
- UrbAct, E.U. **‘Travailler ensemble pour de meilleurs espaces publics’**, décembre 2014
[http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/travailler_ensemble_pour_de_meilleurs_espaces_publics -](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/travailler_ensemble_pour_de_meilleurs_espaces_publics_-_zoom_sur_le_projet_user_bd.pdf)
[_zoom_sur_le_projet_user_bd.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/travailler_ensemble_pour_de_meilleurs_espaces_publics_-_zoom_sur_le_projet_user_bd.pdf), [consulté le 27/03/2018]
- Urb Act, E.U : **‘Améliorer l’usage dans les espaces publics dans les villes européennes, rapport final’**, avril 2015, http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_user.pdf [consulté le 03/04/2018]